



COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 7 septembre à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Étaient présents :

Nicolas ABRY, Jessie BERNE, Fabien DESGRANGES, Jean-Paul GRESSARD, Émeline GREVILLOT, Pascal MONNIER, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, Clotilde THIRY, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Loïc LAURENÇOT, Carole VERDOT et Sandrine VUERLI

Était excusée : Sylvaine WARTELLE

Procuration(s) : Néant

Le Maire Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05

Désignation du secrétaire de séance : Éric STEIB

Ordre du jour

1. Adoption du compte rendu du CM du 29 juin 2026
2. Demande de subvention
3. Protection sociale labellisée
4. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
5. Approbation des statuts du syndicat des eaux
6. Achat à l'euro symbolique
7. Statut du gestionnaire du site et du réseau
8. Décision modificative au budget
9. Les comptes
10. Les travaux
11. CAS et monde associatif
12. Immobilier et foncier dans la commune
13. Divers

1. Adoption du compte rendu du 29 juin

La proposition de compte-rendu de la séance du 29 juin 2026 est adoptée sans modification.

Délibération : Le Maire soumet au vote

VOTE : Oui à l'unanimité

2. Demande de subvention

L'AFM-Téléthon nous a envoyé une demande de subvention pour 2027 en soutien à la création de la délégation départementale auprès des malades et leurs familles.

Le Maire propose au Conseil municipal de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

Délibération : Le Maire soumet au vote sa proposition.

VOTE : Oui à l'unanimité

3. Protection sociale labellisée

Le Maire indique que les communes doivent participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Cette protection concerne deux domaines. Il s'agit de la garantie prévoyance en cas de maladie longue.

La commune de Luze finance déjà cette garantie prévoyance par l'intermédiaire de la MNT.

La commune doit également maintenant verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une mutuelle complémentaire de santé à condition que cette dernière soit labellisée. Cette participation doit être versée directement à l'agent.

Dans les deux cas, la participation ne peut pas excéder le montant de la cotisation.

La commune a demandé l'autorisation au centre de gestion pour participer.

Elle prévoit de revoir sa participation à la garantie prévoyance labellisée et de verser un montant mensuel concernant la complémentaire santé.

La commune attend le retour du centre de gestion pour pouvoir délibérer.

Le maire a sollicité la commune de Chenebier qui a déjà délibéré afin d'avoir des informations.

Le maire ne soumet pas de délibération au Conseil.

La délibération pourra être prise lorsque le centre de gestion aura donné son accord.

4. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

C'est une taxe qui concerne les logements vacants. Il ne faut pas la confondre avec celle sur les résidences secondaires. Nous pouvons la créer avant octobre de cette année pour qu'elle soit appliquée en 2028.

Sur notre commune, la base taxable à l'heure actuelle est de l'ordre de 24 000 €.

Le taux maximal que l'on peut appliquer semble être de 50 %.

L'objectif de cette taxe est clairement d'inciter les propriétaires des logements en vacances à rénover pour pouvoir louer ou bien à vendre.

Il est difficile pour les plus jeunes d'accéder à un logement à l'heure actuelle et il faut donc faire le maximum pour réduire le nombre de logements vacants.

Dans un premier temps, le Maire propose de mettre en place cette taxe et de voter le taux lors d'un prochain conseil.

Délibération : Le Maire soumet au vote sa proposition.

VOTE : 13 voix pour et 1 abstention.

5. Approbation des statuts du syndicat des eaux.

Il faut valider les nouveaux statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagney (SIAEP de Champagney)

Ce syndicat regroupe 18 communes adhérentes dont la commune de Luze.

L'objet du syndicat de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité du service public d'eau potable, ainsi que l'harmonisation du prix de ce service.

Le syndicat exerce la compétence de l'eau potable en gestion directe par une exploitation en régie.

Luze possède deux délégués titulaires.

Le président du syndicat et Monsieur Michel Claudel, maire de Brevilliers.

Délibération : Le Maire soumet au vote les statuts du SIAEP

VOTE : Oui à l'unanimité

6. Achat à l'euro symbolique.

Les propriétaires d'une partie de la rue du stade nous avaient sollicités dernièrement pour que la commune rachète à l'euro symbolique une partie de la route puisque cette zone appartient actuellement aux propriétaires.

La commune avait validé cette demande à condition que les propriétaires remettent en état cette partie de route.

Les travaux ont été effectués et il est maintenant possible de passer à l'achat chez le notaire.

Cependant, il existe une parcelle qui est située potentiellement dans le futur domaine public mais également chez un propriétaire.

Avant de passer à la transaction,

Il faut que le propriétaire nous informe pour savoir s'ils ont gardé la totalité de cette parcelle ou bien s'il compte en céder une partie.

La commune prendra alors une délibération lorsque la réponse sera obtenue.

7. Statut du gestionnaire du site et du réseau

La mairie souhaite préciser le mode de fonctionnement concernant la mise à jour des articles des pages du site internet communal, la publication et l'actualisation des événements, actualités et informations municipales, la gestion des publications sur les réseaux sociaux officiels de la commune, veillez à la cohérence éditoriale au respect de la charte graphique de la commune et rappeler la relation avec le prestataire technique qui est la société Alpheanet.

La mairie souhaite donc prendre une délibération relative à une convention qui stipule que Monsieur Pierre Abry exerce une activité bénévole relative aux tâches citées ci-dessus.

La mairie profite de ce moment pour remercier Monsieur Pierre Abry pour tout le travail qu'il effectue de façon bénévole.

Délibération : Le Maire soumet au vote la convention entre la mairie et M Abry.

VOTE : Oui à l'unanimité

8. Décisions modificatives aux budgets

Le 1^{er} adjoint présente une Décision Modificative de Budget concernant la commune.

En section fonctionnement : il s'agit d'augmenter le compte 6811/042 « Dotation aux Amortissements » de 2 600 euros pour une dépense réévaluée à 10 986,67 € (au lieu de 7 914,93 en 2025) par la Trésorerie. Cette augmentation de dépense sera compensée par une diminution d'autant sur le compte 23 « Virement à la section inv. », de 2 600 euros. Le total du budget fonctionnement ne change pas

Délibération : Le Maire soumet au vote la Décision Modificative

VOTE : Oui à l'unanimité

Le 1^{er} adjoint présente une Décision Modificative de Budget concernant l'assainissement.

En section fonctionnement : il s'agit d'augmenter le compte 6811/042 « Dotation aux Amortissements » de 1 500 euros pour une dépense réévaluée à 9 936 € (au lieu de 8 280,73 en 2025) par la Trésorerie. Cette augmentation de dépense sera compensée par une diminution d'autant sur le compte 23 « Virement à la section inv. », de 1 500 euros.

Le total du budget fonctionnement ne change pas.

Délibération : Le Maire soumet au vote la Décision Modificative

VOTE : Oui à l'unanimité

9. Les comptes

- Pour la section fonctionnement la CAF est de 37 702 euros. À noter des dépenses en hausse au niveau de la consommation énergétique sur La MTL en particulier.
- Pour la section investissement les travaux pour la rénovation du logement communal ont commencé avec une dépense de 46 095 euros concernant les fenêtres et le toit. Une dépense de 7 969 euros pour régulation des factures STPI concernant la réfection des routes.

En recette investissement 135 000 euros pour le prêt bancaire obtenu au Crédit Agricole pour la rénovation du logement communal.

10. Les Travaux

Pascal Monnier rappelle les travaux qui ont été effectués ce mois dernier. Concernant l'appartement, le toit a été rénové avec l'installation de nouveaux VELUX. Il y a également les fenêtres avec les volets qui ont été installés.

Il a fallu enlever le toit de la véranda afin que l'entreprise qui s'est occupée de la toiture puisse poser son échafaudage.

L'entreprise Fasoli interviendra à partir du 15 septembre pour le placo et l'isolation.

Pascal Monnier remercie également tous ceux qui ont donné un coup de main pour le débroussaillage avant la reprise de l'école.

Il remercie aussi tous ceux qui ont participé pour isoler le toit de l'école pendant les grandes vacances.

Il rappelle qu'un robinet et une porte du bar de la maison du temps libre ont été changés.

Après les vacances de la Toussaint, c'est Samuel qui remplacera Nathalie lors des locations de la salle des fêtes.

11. Commission d'action sociale (CAS) et monde associatif

Il est rappelé que tous les bénévoles du comité des fêtes préparent activement la foire aux pommes du 4 octobre.

La fête des Young dynamic' s'est déroulée fin août et il n'y avait pas énormément de monde. Il y aura probablement une réflexion de l'association pour trouver une date différente lors des prochaines années.

L'Amicale reprendra toutes ses activités en septembre.

Les z'enfants d'abord tiendront leur assemblée générale le 13 septembre.

Concernant la commission d'action sociale, la commune souhaite dénoncer la convention qui les lie concernant les livraisons des repas avec le CCAS d'Héricourt.

Un courrier sera envoyé à la Ville d'Héricourt pour que cette convention cesse à partir du 1^{er} janvier 2027.

12. Immobilier et foncier dans la commune

À la date d'aujourd'hui et à la connaissance des élus :

- il y a 7 maisons à vendre sur la commune,
- il y a 13 terrains à vendre pour une construction,
- il y a 10 maisons vacantes.

13. Divers

Une maison vient d'être louée rue des Trois terres avec deux enfants qui rentrent à l'école.

Une famille sera concernée par un plan d'apurement.

La commune de Luze est très satisfaite des manifestations organisées les jeudis place de la salle des fêtes durant le mois d'août.

Le syndicat de la Luzine attend un retour de l'entreprise Veolia concernant des travaux d'amélioration de la station d'épuration et différentes propositions concernant la maintenance nécessaire.

14. Questions diverses

Certains conseillers posent des questions concernant des problèmes de circulation. Les rues concernées sont la rue des écoliers et la rue de la Grande Goutte.

Une conseillère se dit avoir été victime cet été de jet de pierre contre sa maison.

Elle demande si d'autres maisons ont été concernées. Réponse négative. Une conseillère rappelle qu'il faudra signaler à un habitant qu'il doit impérativement tailler sa haie et gérer davantage son chien rue de la Côtelotte.

Une conseillère rappelle qu'il faut rappeler à certaines personnes qu'un chemin de défrètement ne peut pas être utilisé par tout le monde. Le maire le rappellera aux personnes concernées.

Un conseiller rappelle que le ralentisseur rue de la Morette pose quelques problèmes.

Un spectateur demande pourquoi il n'y a plus le distributeur de pain. Le maire lui répond que cela n'est plus rentable pour les boulangers.

Dates des prochaines séances du conseil municipal

2026 : 5 octobre, 9 novembre, 7 décembre

2027 : 11 janvier, 8 février, 8 mars, 5 avril, 10 mai, 7 juin, 5 juillet

Le Maire clôt la séance à 22h10